



Ordre Professionnel Infirmier

Tout mettre en œuvre pour faire échec à la mise en place des ordres professionnels

La CGT continue donc d'œuvrer dans un cadre unitaire pour supprimer l'obligation de payer pour travailler.

La CGT est en totale opposition avec la création des ordres professionnelles et entend tout faire pour empêcher la mise en place de cette instance. La position est convergente avec la quasi unanimité des organisations syndicales représentatives de notre secteur professionnel. La CGT continue donc d'œuvrer dans un cadre unitaire pour supprimer cette structure et l'obligation de payer pour travailler.

Jusque là, un Ordre professionnel « couvrait des besoins » de professions majoritairement d'exercice libéral. Les salariés ne demandent pas de nouvelle instance mais des moyens pour de meilleures conditions de travail, des salaires en rapport aux qualifications, aux responsabilités, à la pénibilité et une reconnaissance sur la place qu'ils occupent dans le système de santé.

Dans un contexte de manque d'effectif et de renforcement de la responsabilité individuelle, le gouvernement tente de retirer aux organisations syndicales les prérogatives de défense des salariés et de l'Hôpital.

Les Ordres professionnels ont des prérogatives qui peuvent être mises en concurrence avec le rôle des représentants syndicaux des salariés, sur des questions touchant à l'organisation des soins aux champs de compétence des professionnels... Dans une procédure disciplinaire auprès de l'Ordre, les salariés ne pourront bénéficier ni de l'aide, ni de l'expertise de délégués syndicaux en cas de désaccord avec la direction, le corps médical, l'encadrement ou en cas d'erreur dans le cadre de leur exercice professionnel.

Dans un contexte de manque d'effectif et de renforcement de la responsabilité individuelle, le gouvernement tente de retirer aux organisations syndicales les prérogatives de défense des salariés et de l'Hôpital. C'est pourquoi

CGT

Institut Camille Miret
46120 LEYME

Téléphone : 05 65 10 20 68
Mail : cgt.icm.leyme@aliceadsl.fr

Permanence chaque jeudi,
de 14h à 17h

la CGT appelle à ne pas participer aux élections de l'ordre infirmier

et propose de signer la pétition en ligne contre les ordres (disponible sur le site de la Fédération : www.sante.cgt.fr)

Leyme, le 4 avril 2008